

DEUX OFFRES NÉGOCIÉES POUR VOUS



En tant qu'ancien salarié de France Travail, l'Association pour les mutuelles des anciens de l'Emploi (AMAÉ) vous offre la possibilité de vous assurer contre la perte d'autonomie ou pour vos frais d'obsèques à des conditions préférentielles.



COMMENT SOUSCRIRE ?

Vous devez être adhérent à l'AMAE.

www.amae-mutuelle.fr



Document à caractère promotionnel

CONTRAT DÉPENDANCE

Vous pouvez souscrire :

- Jusqu'à 75 ans si vous souhaitez une rente en cas de dépendance totale ou en cas de dépendance partielle (75% de la rente de dépendance totale versée).
- Jusqu'à 77 ans pour une rente en cas de dépendance totale uniquement

Vous pouvez choisir le montant de votre rente mensuelle de 300 € à 2 500 € qui peut être revue en cours de contrat à la hausse ou à la baisse. Votre conjoint peut également souscrire. Cette offre est soumise à formalités médicales.

CONTRAT OBSÈQUES

Vous pouvez souscrire de 40 ans et jusqu'à 84 ans inclus sans formalités médicales.

Deux options vous sont proposées :

- Cotiser pendant 10 ans pour le montant de capital obsèques garanti*
- Cotiser jusqu'à votre décès pour le montant de capital obsèques garanti*

Vous pouvez choisir un capital obsèques de 1 500 € et jusqu'à 6 000 €.

Dans les deux cas, le capital obsèques sera versé à votre décès aux bénéficiaires désignés au contrat.

* En cas de décès par maladie pendant les 2 premières années de souscription du contrat, les cotisations encaissées seront reversées aux bénéficiaires désignés.



Société anonyme au capital de 37 302 300 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 140 avenue de la République - 92320 Châtillon